

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office – Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**Le 21 janvier 2008**

**INFORMATION IMPORTANTE POUR L'EXPIRATION DE MARS 2008  
DES OPTIONS ET DES CONTRATS À TERME**

Nous vous rappelons que le dernier jour de négociation des options et des contrats à terme pour l'échéance de mars 2008 coïncide avec le Vendredi Saint, jour férié pour Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).

La Bourse et la CDCC informent tous les participants au marché que, pour tenir compte de cette situation, le dernier jour de négociation et la date d'expiration des options et des contrats à terme seront :

<b>Contrats</b>	<b>Derniers jours de négociation</b>	<b>Expirations</b>
Options sur actions	20 mars 2008	21 mars 2008
Options sur indice (SXO)	19 mars 2008	20 mars 2008
Options sur devise (USX)	20 mars 2008 (12 h)	21 mars 2008
Options sur FNB (XIU, XEG, XFN, XIT, XMA)	20 mars 2008	21 mars 2008
Contrats à terme sur indice (SXF)	19 mars 2008	20 mars 2008
Contrats à terme sectoriels (SXA, SXB, SXH, SXY)	19 mars 2008	20 mars 2008
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada (CGB, CGZ, LGB)	19 mars 2008	
Options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB)	20 mars 2008	

Note : Ce jour férié n'a pas d'impact sur le dernier jour de négociation et l'expiration du BAX, du OBX et du ONX.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, au 1 866 576-8836 ou au 514 871-3526. Les membres compensateurs de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations.

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 018-2008